Zones urbaines

- U — Zone urbaine représentant le bourg
- Uc — Zone urbaine réservée au camping

Zones à urbaniser

- 1AU — Zone à urbaniser équipée ou insuffisamment équipée
- 2AU — Zone non équipée destinée à être urbanisée à long terme

Zones agricoles

- A — Zone agricole
- Ah — Zone agricole batie
- Ai — Zone agricole inconstructible

Zones naturelles ou forestières

- N — Zone naturelle ou forestière
- Nc — Secteur identifiant le camping des Carolins
- Nf — Secteur identifiant la station de forage d'eau potable
- Nh — Secteur naturel bati
- Ni — Secteur inondable
- Ns — Espaces remarquables

- Application de l'article L111-1-4 CU
- Secteur de Projet en application de l'article L123-2 (a) CU

- Emplacement réservé
 - Stationnement - 1685 m2 - commune
- Boisement ou haie à protéger au titre des espaces boisés classés
- Haie à protéger au titre de la Loi Paysage (art L 123-1-5-7 CU)
- Mare à protéger au titre de la Loi Paysage (L123-1-5-7 CU)
- Batiment à protéger au titre de la Loi Paysage (L123-1-5-7 CU)
- Muret à protéger au titre de la Loi Paysage (L123-1-5-7 CU)
- Batiment agricole admettant un changement d'usage
- Zone humide

Loi Littoral

- Limite des Espaces Proches du Rivage
- Bande des 100 mètres

- Exploitation agricole

Département de la Manche (50)

Commune de

SAINT LO D'OURVILLE

Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS et transformation en PLU :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Reglement graphique

PACT ARIM des Pays Normands
9 Bis Av. Général Winnycomb - 14600 CAEN CEDEX 4
Tél : 02.31.86.70.00 - Fax : 02.31.86.00.74
www.pactarim.fr - contact@pactarim.fr

1/5000ème

4.1

N

Ah
A
Ah
Ah
Ah
Ni
Ah
Ah
Ah
A
Ah
Ah
Ah
Ni
Ah
Ah
Nf
Ah
N
Uc
Ni
2AU
1AU
N
N
N
U
N
N
Ni
N
Ah
Ah
Ah
Ah
Ah
A
Ah
Ah
Ns
Ah
Ah
Ah
A
Ah
Ah
Ns
Nc
Ai
U
Ah

Légende

- Zonage PLU
- Gabion
- Zone inondable
- Bande de précaution derrière un ouvrage ou un cordon dunaire jouant le rôle de protection contre les submersions

Risque de submersion marine

- 0 à 1 m au dessus du niveau de référence
- 0 à 1 m en dessous du niveau de référence
- Plus d'1 m en dessous du niveau de référence

Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux

- Risque pour les réseaux et sous-sols 0 à 1m
- Risque pour les sous-sols 1 à 2.5m
- Risque pour les infrastructures profondes 2.5 à 5m

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLU
Plan Local d'Urbanisme

Commune de

SAINT-LO-D'OURVILLE



Echelle : 1/5000

Arrêté le : 12 juillet 2013
Approuvé le : 11 avril 2014

Mis en compatibilité le :
Modifié le :
Modification simplifiée le : 13 avril 2018
Dernière mise à jour :

4.2 Reglement graphique - Risques